

4, avenue du Parc
BP 10215
21206 Beaune Cedex
Tél. 00 33 (0)3 80 24 79 95
www.cfppa.lavitibeane.com
cfppa.beaune@educagri.fr

UTILISATION A TITRE PROFESSIONNEL DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

3 CATEGORIES AU CHOIX : (voir tableau AIDE A LA DECISION au verso)

- 1/ Opérateur 2/ DENSA (Décideur en Entreprise
Non Soumise à Agrément)
- soit* Primo-accédant - 2 jours de formation
 Primo-accédant - test seul
 Renouvellement - 1 jour de formation sans test
- 3/ DESA (Décideur en Entreprise Soumise à Agrément)
- soit* Primo-accédant - test seul
 Renouvellement - 1 jour de formation sans test

CANDIDAT

A renseigner obligatoirement pour la demande du certificat

Identité :

Monsieur Madame

Nom de naissance : MACHADO DE JESUS Nom d'usage :

Prénom (s) : FERNANDO

Date et lieu de naissance :

Adresse :

N° : Apt : rue : GRANDE RUE

CP : 21630 Ville : POMMARD

Coordonnées :

Tél. : Mail :

ENTREPRISE

Coordonnées pour convention et facturation

Identité :

Raison Sociale : SAS Nom Domaine : DOMAINE AF GROS

Responsable : CAROLINE PARENT Fonction : DG

Adresse :

N° : Apt : rue : 1 PLACE DE L'EUROPE

CP : 21630 Ville : POMMARD

Coordonnées :

Tél. : 0380226185 Mail : contact@af-gros.com

Les certificats sont délivrés par la DRAAF et sont valables 5 ans.

Coût de formation :

- 350 € les 2 jours + test
- 200 € la journée de renouvellement
- 75 € le test seul

Formation facturée à l'entreprise.

Prise en charge pour les salariés* : possibilité de demander un remboursement dans le cadre d'un Plan de Développement des Compétences à OCAPIAT.

*Conditions sur le site d'OCAPIAT.